

2011

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE



Budget principal

SOMMAIRE

1	Préambule	2
2	Le contexte général d'élaboration du budget primitif 2011	2
2.1	Le contexte économique mondial	2
2.2	Le contexte économique français	2
3	La loi de finances de l'Etat pour 2011	3
4	Situation financière des collectivités locales	7
5	Analyse financière de la commune de Villecresnes.....	10
5.1	Les quatre indicateurs des risques financiers.....	10
5.1.1	La marge d'autofinancement courant	10
5.1.2	Le niveau d'endettement	10
5.1.3	Le coefficient du potentiel fiscal.....	10
5.1.4	La rigidité des charges de structure.....	11
5.2	Le ratio de désendettement de la commune de Lésigny	11
6	Le compte administratif 2010 de la commune	13
6.1	Les grandes lignes des résultats du budget principal de l'exercice 2010	13
6.2	La situation de la dette de la commune à fin 2010 et autofinancement des invest.	14
7	Les propositions d'orientation budgétaire pour 2011	14
8	Les masses du budget 2011	15
8.1	L'évaluation des principales recettes de fonctionnement.....	15
8.2	L'évaluation des principales dépenses de fonctionnement.....	17
8.3	L'évaluation des principales recettes d'investissement.....	19
8.4	L'évaluation des principales dépenses d'investissement.....	20
9	Conclusion.....	21
9.1	Equilibre et autofinancement	21
9.2	Désendettement et maîtrise de la pression fiscale	21

1 Préambule

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue la première étape de ce cycle.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- ✚ de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif,
- ✚ d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Je vous propose dans un premier temps de faire le point sur le contexte général qui s'impose à notre collectivité, notamment en matière économique, législative et financière, avant d'aborder plus particulièrement les caractéristiques et choix concernant la commune de Villecresnes.

2 Le contexte général d'élaboration du budget primitif 2011

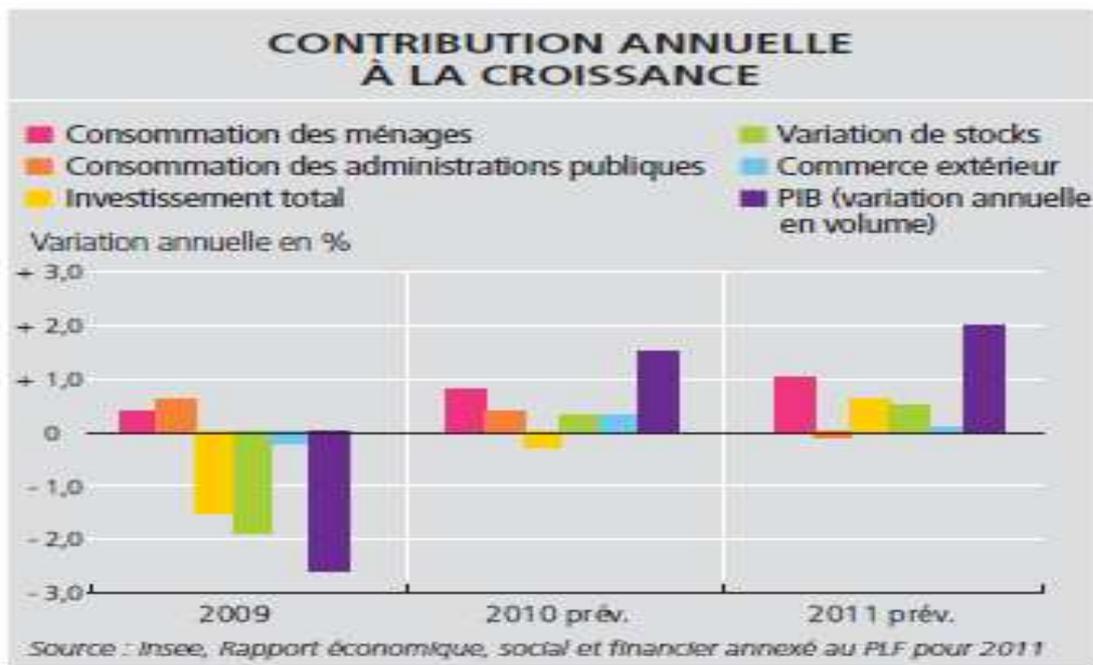
2.1) Le contexte économique mondial

Aux États-Unis, la croissance du PIB atteindrait 2,6% en 2010. Cependant, un tassement est observable dès la moitié de l'année, en lien avec l'arrivée à expiration du plan de relance et la faiblesse de la consommation privée. En 2011, les prévisions du Rapport économique, social et financier font état d'un ralentissement de la croissance américaine, qui s'établirait à 1,7%.

L'activité de **la zone euro** a connu une accélération 1^{er} semestre 2010 (+0.80%), ce qui lui permettrait d'afficher une croissance de 1,4% sur l'année. Cependant, avec une croissance estimée à 1,6 % en 2011 par le Rapport économique, social et financier, elle ne retrouverait pas son rythme d'avant crise (+2,3 % en moyenne annuelle entre 1997 et 2007).

2.2) Le contexte économique français





En France,

La croissance du produit intérieur brut s'établit à +0,5 % au 2^{ème} trimestre 2010, sans qu'aucune accélération ne soit attendue au second trimestre. Pour 2011, le consensus table sur une croissance de 1,6 %, avec des prévisions oscillant autour de cette moyenne dans une fourchette assez large de +1,0% à +2,5%.

Ce retour de l'inflation qui reste modéré s'explique par une reprise à la hausse des cours mondiaux des matières premières. En 2011, le risque inflationniste semble exclu : la hausse des prix à la consommation ne devrait pas connaître d'accélération particulière et s'établirait à +1.5 % selon le consensus des économistes.

La croissance des ménages français resterait encore mesurée (+1,3 % selon le consensus des économistes, après +1,4 % en 2010), notamment en l'absence d'une nette amélioration de la situation du marché du travail, ou encore en raison du fort niveau des prix immobiliers.

Après deux années de recul (- 8,0 % en 2009 et -1,6 % en 2010) , l'investissement productif devrait repartir en 2011 (+2,8%), en lien avec la reprise économique et l'amélioration de la situation financière des entreprises.

En Ile-de-France,

L'économie francilienne : Le budget de la Région devrait légèrement reculer de 3 % environ en 2011 : les dépenses de la Région seront ramenées à 4,53 milliards d'euros, contre 4,67 milliards inscrits au budget prévisionnel 2010. C'est donc dans un budget serré que s'inscrivent les trois priorités de la Région : une exigence de justice sociale avec une « politique de logement ambitieuse », l'écologie accompagnée du développement d'une offre de transport adaptée aux enjeux régionaux, et l'économie.

À compter de 2011, le budget régional sera marqué par la perte quasi-totale du levier fiscal avec la réforme de la fiscalité locale engagée en 2010 (après la suppression de la taxe professionnelle en 2010, les Régions ne percevront plus, à compter de 2011, de taxes foncières), le gel des dotations de l'État auxquels s'ajoutent les sous-compensations de la décentralisation, chiffrées à 863,4 millions d'euros depuis 2006. Toutefois, les impôts des Franciliens n'augmenteront pas en 2011.

3 La loi de finances de l'Etat pour 2011

Le budget de l'Etat est composé :

- ✚ du budget général qui retrace toutes les recettes et toutes les dépenses de l'Etat à l'exception des recettes affectées par la loi de finances à certaines dépenses ;
- ✚ des comptes spéciaux qui retracent des dépenses et des recettes de l'Etat entre lesquelles on veut établir un lien (comptes d'affectation spéciale, de concours financiers, de commerce, d'opérations monétaires) ;
- ✚ des budgets annexes qui retracent les dépenses et les recettes d'un service de l'Etat dont l'activité tend essentiellement à produire des biens ou à rendre des services donnant lieu à paiement (contrôle et exploitation aériens, publications officielles et information administrative)

Recettes du budget général :

Les recettes totales du budget général, nettes des remboursements et dégrèvements, s'élèvent à 271,3 milliards d'euros en 2011.

Elles sont principalement constituées des recettes fiscales nettes, d'un montant de 254,4 milliards d'euros.

En milliards d'euros	LFI 2010	LFI 2010 révisée	PLF 2011	Évolution 2011/2010 révisée (en %)
Recettes fiscales brutes	346,3	345,2	336,5	- 2,5
- impôt sur le revenu	54,7	55,5	59,5	7,3
- impôt sur les sociétés	50,4	52,1	56,7	8,7
- TIPP	14,5	14,2	14,2	- 0,4
- TVA	171,0	170,5	175,1	2,7
- Autres (y compris impact de la réforme TP)	55,7	52,9	31,1	- 41,2
Remboursements et dégrèvements (-)	94,2	90,6	82,2	- 9,3
Recettes fiscales nettes	252,1	254,7	254,4	- 0,1
Recettes non fiscales	15,0	18,6	16,9	- 9,3
>> Recettes totales nettes	267,1	273,3	271,3	- 0,7

En 2011, l'impact de la réforme de la TP explique à hauteur de 4,3 milliards d'euros le déficit de l'Etat, après 9,5 milliards d'euros en 2010, soit une amélioration de 5,25 milliards d'euros. Ce coût net de 4,3 milliards d'euros en 2011 résulte d'une diminution des recettes fiscales de l'Etat, de l'instauration supplémentaires et de l'amélioration du solde du compte d'avance aux collectivités locales.

En milliards d'euros	
Impact sur les recettes fiscales de l'État	- 1,8
Transfert de DMTO, TSCA, TaSCom	- 4,1
Suppression d'impôts perçus par l'État liés à la TP*	- 3,7
Suppression frais d'assiette et de recouvrement	- 4,3
Hausse impôt sur les sociétés et impôt sur le revenu	2,4
Hausse de la taxe sur les installations nucléaires de base	0,2
Solde des mouvements sur les dégrèvements de TP/CET	7,7
Impact sur les prélèvements sur recettes	- 2,9
Versement de la DCRTP	- 2,5
Versement de la DCRCD	- 0,4
Impact sur le solde du compte d'avance aux CL	0,4
>> Impact sur le solde de l'État 2011	- 4,3
Impact sur le solde de l'État en 2010	-9,5
<i>soit une amélioration du solde de l'État de :</i>	<i>5,25</i>
<i>* cotisation minimale et cotisation nationale de prérequis</i>	

Dépenses du budget général :

L'Etat s'est astreint cette année à un double encadrement de l'évolution des dépenses. A la norme « zéro volume » (évolution égale à l'inflation, soit +1,5%) qui s'applique à l'ensemble constitué des dépenses du budget général et des prélèvements sur recettes, s'ajoute cette fois-ci une norme « zéro valeur » (0% d'évolution) applicable au sous-ensemble correspondant au périmètre total déduction faite des dépenses héritées du passé, à savoir la charge de la dette et les pensions.

Les dépenses nettes du budget général s'élèvent à 286,4 milliards d'euros et progressent (à champ constant) de 1,6%. Les prélèvements sur recettes (PSR), versés au profit de l'Union européenne et des collectivités territoriales, d'un montant de 70,5 milliards d'euros.

En milliards d'euros	LFI 2010	PLF 2011 structure constante	Évolution 2011 constant/LFI 2010 (en %)	PLF 2011 structure courante
DÉPENSES ENTRANT DANS LA NORME "0% VOLUME" (inflation : 1,5%)				
Dépenses nettes du budget général	281,1	285,7	1,6	286,4
- dont dépenses de personnel (hors pensions)	82,1	82,7	0,8	81,2
- dont pensions (1)	35,1	36,7	4,6	36,0
- dont charges de la dette (2)	42,5	45,4	6,9	45,4
- autres dépenses du budget général	121,5	120,9	-0,5	123,8
Prélèvements sur recettes (hors impact réforme TP)	71,2	71,1	-0,2	70,5
- PSR Collectivités locales	53,1	52,9	-0,4	52,3
- PSR Union européenne	18,2	18,2	0,5	18,2
Total des dépenses (3)	352,3	356,8	1,3	356,9
DÉPENSES ENTRANT DANS LA NORME "0% VALEUR"				
Total des dépenses hors dette et pensions (=3-2-1)	274,8	274,8	0,0	275,6
DÉPENSES HORS NORME				
Dépenses exceptionnelles (plan de relance, réforme TP...)	36,9	-	-	2,9
>> Total des dépenses	389,2	-	-	359,8

En raison du durcissement de la norme d'évolution des dépenses de l'Etat, plusieurs missions du budget général voient leurs crédits baisser ou rester stables entre la LFI 2010 et le PLF 2011.

	LFI 2010	PLF 2011	Évolution (en %)
Dépenses brutes du budget général par mission	375,3	368,6	-1,8
Remboursements et dégrèvements	94,2	82,2	-12,8
Dépenses nettes du budget général par mission	281,1	286,4	1,9
Enseignement scolaire	60,8	61,8	1,6
Engagements financiers de l'État*	44,2	46,9	6,3
Défense	37,1	37,4	0,7
Recherche et enseignement supérieur	24,7	25,2	1,9
Sécurité	16,4	16,8	2,7
Solidarité, insertion et égalité des chances	12,7	12,4	-2,7
Gestion des finances publiques et des ressources humaines	11,6	11,7	1,6
Travail et emploi	11,4	11,5	0,5
Écologie, développement et aménagement durables	10,1	9,5	-6,0
Ville et logement	7,8	7,6	-2,5
Justice	6,8	7,1	4,1
Régimes sociaux et de retraite	5,7	6,0	5,3
Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales	3,6	3,7	1,8
Aide publique au développement	3,3	3,3	-0,2
Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation	3,4	3,3	-3,3
Action extérieure de l'État	2,8	3,0	6,0
Culture	2,7	2,7	-0,2
Relations avec les collectivités territoriales	2,6	2,5	-4,2
Administration générale et territoriale de l'État	2,6	2,5	-5,6
Économie	1,9	2,1	6,7
Outre-mer	2,0	2,0	-2,3
Médias, livre et industries culturelles	1,4	1,5	2,0
Santé	1,2	1,2	2,0
Direction de l'action du Gouvernement	0,6	1,1	99,5
Pouvoirs publics	1,0	1,0	0,0
Conseil et contrôle de l'État	0,6	0,6	3,2
Immigration, asile et intégration	0,6	0,6	0,7
Sécurité civile	0,5	0,4	-4,6
Sport, jeunesse et vie associative	0,4	0,4	-3,6
Politique des territoires	0,4	0,3	-12,9
Provisions	0,1	0,3	344,0
* dont 45,4 mds € en 2011 d'intérêts de la dette			

Solde budgétaire de l'Etat :

Le déficit de l'Etat pour 2011 est évalué à 92 milliards d'euros, en amélioration de 60 milliards d'euros par rapport à l'exécution prévisionnelle 2010 (-152,0 milliards d'euros). Cette amélioration résulte notamment de la reprise économique qui se traduit par une hausse des recettes, de la fin du plan de relance de l'économie et des investissements d'avenir réalisés en 2010, et de l'application d'une norme d'évolution des dépenses plus stricte.

En milliards d'euros	LFI 2010	Évaluations révisées 2010	PLF 2011
>> Recettes totales nettes	267,1	273,3	271,3
>> Dépenses totales nettes	389,2	424,1	359,8
Solde	-122,1	-150,8	-88,6
Solde des comptes spéciaux	4,8	-1,1	-3,4
SOLDE DE L'ÉTAT	-117,4	-152,0	-92,0

4 Situation des collectivités locales

Au total, les dotations que nous recevrons de l'Etat devraient progresser l'an prochain à un rythme inférieur de moitié à celui de l'inflation prévue.

Les mesures concernant les gels des dotations envers les collectivités territoriales :

✚ Évolution de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) :

L'indexation de la DGF, principale dotation de l'enveloppe normée, se fait normalement sur l'inflation prévisionnelle. Néanmoins, compte tenu de l'objectif d'évolution « zéro valeur » fixé pour l'enveloppe des concours financiers de l'État, le maintien de cette indexation n'est pas possible sans faire porter un effort trop important sur les autres composantes de l'enveloppe (notamment sur les compensations d'exonérations).

✚ Évolution des modalités de calcul de la part forfaitaire de la DGF

La dotation globale de fonctionnement (41,222 milliards d'euros en 2010, avant prise en compte des effets de la réforme de la TP, 41,178 milliards après), qui représente près de 69 % de l'ensemble des concours financiers, serait quant à elle en augmentation de **+ 0,49 % après examen par l'AN (+ 203 millions d'euros)**. Mais de nombreuses nouvelles dispositions viennent modifier profondément les modalités d'évolution des différentes parts, tant pour les communes que pour les EPCI.

- ✚ Pour les communes, les dotations de base (habitants et superficie) sont gelées à leur niveau 2010. La dotation de garantie, si elle diminue globalement de 150 millions (- 2,93 %), fait l'objet d'une évolution différenciée :
- ✚ gel pour les communes dont le potentiel fiscal/habitant est inférieur à 0,75 fois le potentiel fiscal moyen (PFM)/habitant de l'ensemble des communes,

- ✚ diminution variant de 0 % à - 5 % pour les communes disposant d'un potentiel fiscal/habitant égal ou supérieur à 0,75 fois le PFM, soit inférieur à 561,493 euros/habitant (en proportion de leur population et de l'écart relatif de potentiel fiscal/habitant).
- ✚ **Fusion de la dotation globale d'équipement des communes (DGE) et de la dotation de développement rural (DDR)**

La dotation globale d'équipement (DGE) et la dotation de développement rural (DDR) devraient fusionner dans un nouveau dispositif commun : la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), qui bénéficierait à un nombre à peu près équivalent de communes et d'EPCI, en vue de la réalisation d'investissements, ainsi que de projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique, ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

✚ **Évolution des compensations d'exonérations**

La compensation des exonérations de fiscalité directe locale s'effectue au moyen d'un prélèvement sur recettes. Une partie de ces compensations d'exonérations sert de variable d'ajustement à l'enveloppe normée des concours financiers et supporte de ce fait une minoration.

	LFI 2010	Impact réforme TP	2010 champ 2011	Après minoration =RF2011	2011/2010 (en %)
Compensations d'exonérations	3 354	24	3 377	3 298	- 2,3
Compensations soumises à minoration	1 454	- 42	1 411	1 252	- 11,2
Compensation exo. dép. et rég. FNB agricole	203	- 203	-	-	
Compensation fraction recettes DCTP+RCE	282	- 97	185	164	- 11,2
	586	- 193	392	348	- 11,2
Compensations d'exonérations ajustées	383	- 50	333	295	- 11,2
Part de la "dotation pour pertes d'allocations compensatrices" minorée		501	501	445	- 11,2
Autres compensations d'exonérations	1 900	66	1 966	2 046	4,1%
Compensation part salaires FDPTP	40	- 40	-	-	
Compensation pertes de base TP	184	- 149	35	35	0,0
Autres compensations fiscales	1 676	- 228	1 448	1 528	5,5
Part de la "dotation pour pertes d'allocations compensatrices" non minorée		483	483	483	0,0

✚ **Le nouveau calcul du potentiel fiscal :**

Les modalités de calcul du potentiel fiscal (PF) et du potentiel financier (PFI), notamment pris en compte pour le calcul de nombreuses dotations de péréquation sont adaptées à la nouvelle configuration des recettes fiscales des communes et des EPCI, suite à la réforme de la taxe professionnelle.

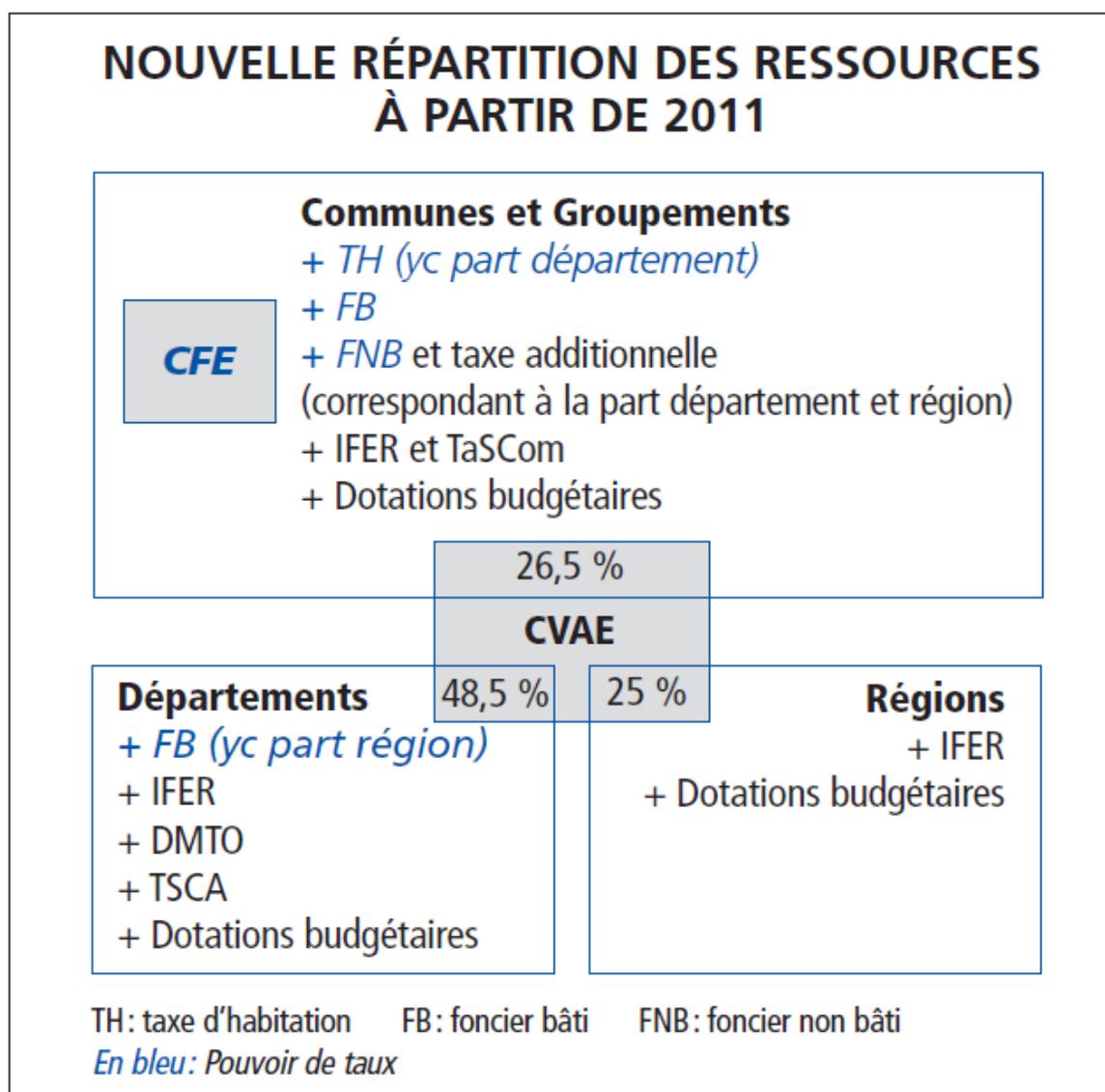
Pour 2011 (année de transition), le potentiel fiscal des communes est ainsi calculé :

- bases et taux moyens nationaux 2010 pour les trois impôts ménages,
- bases et taux moyen national 2009 pour l'ex-taxe professionnelle.

A compter de 2012, le PF des communes prendra en compte les nouvelles impositions, telles la cotisation foncière des entreprises (CFE), la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE), les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER), la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) seront également retenus, dans des conditions non encore connues.

Les ressources fiscales des communes prises en compte pour le calcul de leur potentiel fiscal seront les suivantes :

- + la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- + la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- + la taxe d'habitation,
- + la cotisation foncière des entreprises,
- + la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises,
- + les différentes parts communales des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER),
- + la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties.



5 Analyse financière de la commune de Villecresnes

5.1 Les quatre indicateurs synthétiques des risques financiers

Sont repris ci-après, comme l'an passé, les quatre ratios d'alerte définis par la direction générale de la comptabilité publique. Pour mémoire, la fiabilité de ces critères d'alerte, fondés sur le dépassement simultané de trois ou quatre seuils, a pu être testée à l'occasion de l'enquête sur les communes confrontées à de graves difficultés financières et s'est révélée satisfaisante. Ces quatre critères doivent se traduire de la façon suivante ;

- ✚ 4 seuils atteints : situation critique,
- ✚ 3 seuils atteints : situation vulnérable,
- ✚ Autre : situation non signalée.

5.1.1 1^{er} indicateur : la marge d'autofinancement courant, soit les dépenses réelles de fonctionnement plus le remboursement annuel de la dette en capital sur les recettes réelles de fonctionnement :

2007	2008	2009	CA 2010 ESTIME	DGCL RATIO 2006
0,83	0.84	0.87	0,87	0,862

Le seuil d'alerte est atteint lorsque le résultat est supérieur à 1 pendant 2 à 3 années consécutives. Pour la 4^{ème} année consécutive, Villecresnes ne dépasse pas ce seuil.

5.1.2 2^{ème} indicateur : le niveau d'endettement soit l'encours de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement

2007	2008	2009	CA 2010 ESTIME	DGCL RATIO 2007
0,47	0.41	0.34	0,49	0,829

Le seuil d'alerte est atteint au delà de 1,6 pour les communes de plus de 5 000 habitants.

Pour mémoire, l'encours de la dette au 31 décembre 2010 était d'environ 4 753 K€. Ce seuil n'est pas atteint en 2010.

5.1.3 3^{ème} indicateur : le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal, soit le produit des contributions directes sur le potentiel fiscal :

2007	2008	2009	CA 2010 ESTIME	DGCL RATIO 2007
0,93	0.92	0.94	0,93	0,755

Ce seuil n'est pas atteint en 2010.

5.1.4 4ème indicateur : la rigidité des charges de structure, soit les frais de personnel plus le remboursement annuel de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement :

2007	2008	2009	CA 2010 ESTIME	DGCL RATIO 2006
0,53	0.49	0.48	0.51	0.46

Le seuil d'alerte est franchi au-delà de 0,58 pour les communes de plus de 5 000 habitants. *Ce seuil n'est pas atteint en 2010.*

En conséquence, la commune de Villecresnes est en position de « situation non signalée ».

5.2 Le ratio de désendettement de la commune de Villecresnes

Principe

L'équilibre financier du budget principal d'une commune tient dans sa capacité à faire face au remboursement du capital de sa dette au moyen de son autofinancement ; il s'agit du ratio de désendettement ou ratio dit KLOPFER (dette/CAF) qui mesure en nombre d'années théoriques le remboursement de la dette en capital. Cependant la notion de désendettement ne doit pas être confondue avec la couverture annuelle du remboursement du capital de la dette par des ressources propres, lesquelles incluent d'autres recettes comme le FCTVA ou les cessions nettes des immobilisations.

Seuil

Il y a déséquilibre ou menace de déséquilibre si la dette est trop importante au regard de la capacité d'autofinancement. Ainsi, le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette avec son autofinancement, se stabilise en 2006 autour de 4 ans et demi pour les communes de 5 000 à 10 000 habitants n'appartenant à aucun groupement fiscalisé (nombre de commune de la strate ; 101 communes pour 692 167 habitants). Plus que son niveau, c'est son évolution sur plusieurs années qui permet d'évaluer la solvabilité de la commune.

Comme le deuxième indicateur des risques financiers (le niveau d'endettement), le ratio de désendettement de la commune de Villecresnes augmente par rapport aux autres années. La commune a souscrit des emprunts de 2 500 K€ auprès de nos partenaires financiers. En effet, le nombre d'années théoriques de remboursement de la dette en capital à fin 2009 est de 1.83 soit une CAF de 1 252 K€ et une dette au 31/12/2009 de 3 176 K€. Au 31/12/2010, le nombre d'années théoriques de remboursement de la dette en capital à fin 2010 est de 3,00 soit une CAF de 880 K€ et une dette au 31/12/2010 de 4 753 K€.

A l'examen de ce ratio, la commune de Villecresnes dispose d'une capacité d'endettement pour financer ses futurs investissements. Cependant cette capacité dépendra de la hauteur de son autofinancement et donc de sa maîtrise des autres dépenses communales.

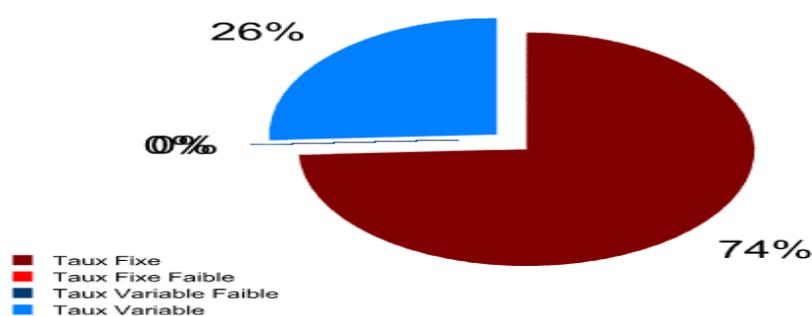
Synthèse de votre dette

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie moyenne	Durée de vie résiduelle
4 753 399 €	2.97 %	7 ans et 4 mois	13 ans et 3 mois

Votre risque de taux

Nature du risque	CRD (hors dérivés)	% encours (hors dérivés)	Taux moyen (hors dérivés)	CRD dans 1 an (hors dérivés)	CRD dans 5 ans (hors dérivés)
Dette Globale	4 753 399 €	100 %	2.97 %	4 792 593 €	2 812 386 €
Fixe	3 528 929 €	74 %	3.54 %	3 679 439 €	2 144 493 €
Fixe Faible	-	-	-	-	-
Variable Faible	-	-	-	-	-
Variable	1 224 470 €	26 %	1.33 %	1 113 154 €	667 893 €

Répartition au 20/11/2010



6 Le compte administratif 2010 de la commune

6.1 Les grandes lignes des résultats du budget principal de l'exercice 2010

Les orientations du budget 2011 doivent bien entendu tenir compte du compte administratif de l'exercice 2010, qui dégage un résultat de clôture déficitaire au niveau de la section investissement :

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET

Commune de Villecresnes

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2009	Part affectée à l'investissement 2009	exécution 2010 dépenses	exécution 2010 recettes	Résultat de l'exercice 2010	Résultat de clôture 2010
investissement	-983 950,61	0,00	5 400 619,72	4 525 076,23	-875 543,49	-1 859 494,10
fonctionnement	1 557 285,07	-1 557 285,07	8 159 113,07	9 679 891,33	1 520 778,26	1 520 778,26
TOTAL	573 334,46	-1 557 285,07	13 559 732,79	14 204 967,56	645 234,77	-338 715,84

Pour la section d'investissement, ce résultat doit être corrigé par la prise en considération des restes à réaliser en dépenses et en recettes qui sont de :

- + Les restes à réaliser en dépenses pour un montant de 1 897 961,75 €,
- + Les restes à réaliser en recettes pour un montant de 2 262 703,75 €.

Pour les dépenses d'investissement à reporter dans le budget 2011 il s'agit principalement :

- a) Du transfert des terrains de tennis ;
- b) Solde des achats de terrains de l'A.S.P.T.T.
- c) Enfouissement des réseaux du Réveillon.

Pour les recettes d'investissement à reporter dans le budget 2010 il s'agit essentiellement :

- a) Ventes des terrains,
- b) De différentes subventions.

6.3 Situation de la dette de la commune à fin 2009 et autofinancement des investissements

Pour compléter le développement ci-dessus concernant le ratio de désendettement, la commune a augmenté son capital restant dû de 3 176 K€ à 4 753 K€ ; soit un endettement pour l'exercice 2010 de 1 577 K€.

Par ailleurs, la section d'investissement nécessitant un besoin de financement, je vous proposerai après le vote du compte administratif 2010 d'affecter la part du résultat excédentaire de fonctionnement de l'exercice au financement de nos travaux d'investissement de 2011, par l'intermédiaire de la mise en réserves (compte 1068) en section d'investissement.

7 Les propositions d'orientation budgétaire pour 2011

Je vous propose de marquer une pause en 2011 sur notre effort d'investissement.

Ainsi en 2011, un volume total de 4 156 K€ de dépenses réelles d'investissement (dépenses d'équipement) sera inscrit au BP 2011. Par comparaison les investissements respectivement réalisés aux comptes administratifs 2010 étaient de 8 410 K€

Par ailleurs, et comme chaque année, je vous propose de respecter une stricte orthodoxie financière en étant prudent sur nos recettes, notamment pour celles qui ne dépendent pas directement de l'action de la commune, et en évaluant au mieux nos dépenses, afin d'éviter tout effet d'impasse ou de présentation budgétaire trop flatteuse en terme d'évolution des dépenses.

Pour les produits d'exploitation (recettes provenant de l'activité de l'organisme, déduction faite des produits financiers, produits exceptionnels et atténuation de charges), ils augmenteraient de 61 K€ par rapport aux réalisations de 2010, soit 25.93 %, et augmenteraient de 3 K€ par rapport au BP 2010, soit 1.00 %.

Pour ce qui est des dépenses de gestion des services (dépenses réelles de fonctionnement déduction faite des intérêts versés, charges exceptionnelles et atténuation de produits) elles progresseraient de 164 K€ par rapport aux dépenses estimées en 2010, soit 7.03 % et de 32 K€ par rapport au BP 2010, soit 1,25 %.

En matière d'évolution des taux d'imposition je vous proposerai le maintien de nos taux d'imposition au niveau de 2010. A noter qu'en 2011, la commune va récupérer la part départementale de la taxe d'habitation. Ce produit viendra en compensation de la suppression de la compensation relais en 2010.

8 Les masses du budget 2011

8.1 L'évaluation des principales recettes de fonctionnement

Chapitres	CA 2009	CA 2010	Evolution K€	Evolution %	BP 2011	Evolution K€	Evolution %
Chapitre 70 Produits services	738 K€	720 K€	-18 K€	-2,40%	863 K€	143 K€	19,82%
Chapitre 73 Impôts et taxes	5 857 K€	6 166 K€	309 K€	5,27%	7 157 K€	992 K€	16,08%
Chapitre 74 Dotations, participations	2 515 K€	2 367 K€	-148 K€	-5,88%	2 436 K€	69 K€	2,90%
Chapitre 75 Autres produits de gestion	237 K€	310 K€	73 K€	30,91%	295 K€	-15 K€	-4,95%
Chapitre 76 Produits financiers			K€	#DIV/0!		K€	#DIV/0!
Chapitre 77 Produits exceptionnels	13 K€	15 K€	2 K€	12,02%	14 K€	K€	-0,92%
Chapitre 014 Atténuations de charges	15 K€	16 K€	1 K€	6,65%	42 K€	26 K€	158,89%
TOTAL	9 375 K€	9 594 K€	219 K€	2,34%	10 807 K€	1 213 K€	12,65%

Chapitres	BP 2010	BP 2011	Evolution K€	Evolution %
Chapitre 70 Produits services	743 K€	758 K€	15 K€	2,00%
Chapitre 70 Produits MPE		105 K€	105 K€	#DIV/0!
Chapitre 73 Impôts et taxes	6 088 K€	7 157 K€	1 070 K€	17,57%
Chapitre 74 Dotations, participations	2 424 K€	2 300 K€	-124 K€	-5,12%
Chapitre 74 Produits MPE		135 K€	135 K€	#DIV/0!
Chapitre 75 Autres produits de gestion	291 K€	295 K€	4 K€	1,33%
Chapitre 76 Produits financiers			K€	#DIV/0!
Chapitre 77 Produits exceptionnels	1 K€	14 K€	14 K€	2783,55%
Chapitre 014 Atténuations de charges	42 K€	42 K€	K€	1,00%
TOTAL	9 589 K€	10 807 K€	1 219 K€	12,71%

Les chapitres concernés répondent à une estimation prudentielle puisqu'il s'agit de prévoir des crédits de recettes :

Chapitre 70 : produits des services

Par respect du principe de prudence pour l'inscription de recettes dont le facteur déclencheur ne dépend pas de la commune, les recettes prévisionnelles de ce chapitre ont été stabilisées par rapport au compte administratif 2010. Il s'agit principalement de la participation des parents à la restauration scolaire et des redevances d'occupation du domaine public communal.

Chapitre 73 : impôts et taxes

Ce poste comporte nos principales ressources, le produit de la fiscalité locale directe (TH, TFB, TFNB, CVAE, CFE, IFER) et la taxe additionnelle aux droits de mutation :

la fiscalité locale directe

Compte tenu de la hausse du nombre et de la valeur des bases cadastrales pour la TH et la TFB fixée par la loi de finances 2010 à 1.20 %,

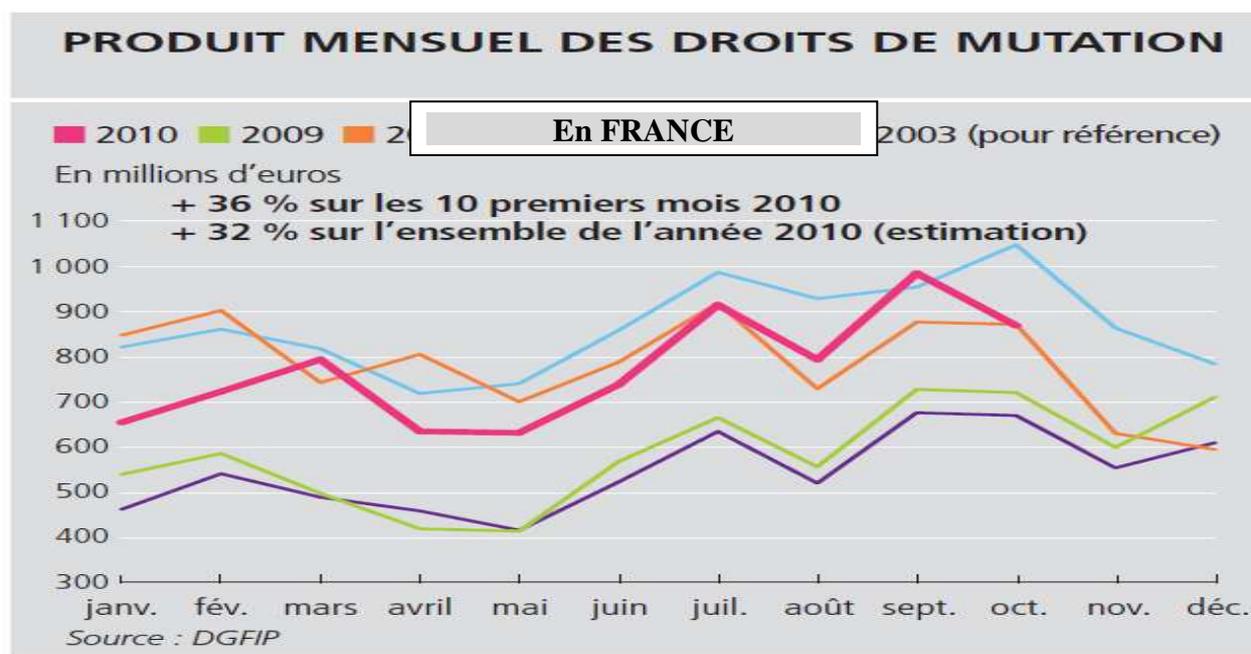
Le produit simulé de la fiscalité directe s'établirait à 6 496 K€ en tenant compte du maintien de nos taux d'imposition. Ce produit tient compte du transfert des bases de la taxe départementale du conseil général. Au moment du vote du budget, nous aurons notre taux de T.H et celui du département.

Cette année sera marquée par l'instauration du fond national de garantie individuelle des ressources. Pour l'année 2011, le FNGIR sera de 871 K€, ce montant sera prélevé chaque année de notre fiscalité directe afin qu'elle soit reversée aux autres collectivités territoriales perdante de la taxe professionnelle. C'est le principe de la péréquation.

les droits de mutation

Le volume de la taxe additionnelle aux droits de mutation perçue par la commune à l'occasion des transactions immobilières sur son territoire se situe depuis cinq ans dans une fourchette de 460 K€ à 510 K€.

Mais comme on l'a dit plus haut, elles ont baissé en 2009 et remontés en 2010 (472K€), **nous avons revu le montant de ces recettes prévisionnelles et ont été estimées à 400 K€ au budget primitif 2011.**



Chapitre 74 : dotations et subventions

Toujours pour respecter le principe de prudence pour l'inscription de recettes, la prévision 2011 est en stagnation voire en régression par rapport à celle de 2010 (la DGF 2011 est annoncée à 1 874K€ contre 1 848K€ perçue en 2010) et des différentes dotations de l'Etat annoncées en forte baisse.

La dotation forfaitaire rassemble 49 % de l'ensemble de la dotation globale de fonctionnement versée à la commune.

Elle comporte :

- ✚ Une dotation de base qui varie en 2010 entre 64,17 et 128,35 euros par habitant. Pour l'année 2010, elle est de 99,03 euros pour la commune de Villecresnes. Ce montant est arrêté à 918 593 €
- ✚ Une dotation superficie, calculée en 2010 sur la base de 0.19 euros par hectare.
- ✚ Une dotation de compensation qui progresse....Elle diminue sous l'effet de l'essor du régime de la taxe professionnelle unique, la compensation « part salaires » étant dans ce cas versée au groupement. Pour l'année 2010, elle est calculée sur la base de 36,30 euros soit 336 760 €.
- ✚ Un complément de garantie, exceptionnellement écrêté de 2%, dont le montant s'élève à 550 986 €. Elle est calculée sur la base de 59,40 euros.

Aussi, il faut ajouter la participation de la caisse d'allocation familiale. La CAF participe aux structures petites enfance et la jeunesse.

Sur le budget 2011, la perte de la taxe professionnelle d'Interservice Pompe ne sera plus compenser par l'état.

Chapitre 75 : autres produits de gestion courante

Ce poste devrait rester stable par rapport aux réalisations de 2010.

8.2 L'évaluation des principales dépenses de fonctionnement

EVOLUTIONS DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN K€

Chapitres	CA 2009	CA 2010	Evolution K€	Evolution %	BP 2011	Evolution K€	Evolution %
Chapitre 011 Charges à caractère général	2 331 K€	2 494 K€	164 K€	7,03%	2 558 K€	63 K€	2,54%
011- charges MPE					172 K€	172 K€	#DIV/0!
Chapitre 012 Charges de Personnel	4 038 K€	4 433 K€	395 K€	9,79%	4 432 K€	-1 K€	-0,03%
012 - charges MPE					454 K€	454 K€	#DIV/0!
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	1 101 K€	954 K€	-147 K€	-13,35%	869 K€	-85 K€	-8,94%
Chapitre 66 Charges financières	137 K€	111 K€	-26 K€	-18,86%	208 K€	97 K€	86,86%
Chapitre 67 charges exceptionnelles	13 K€	5 K€	-9 K€	-64,58%	3 K€	-1 K€	-28,87%
Chapitre 042 opé. D'ordres	183 K€	210 K€	27 K€	14,80%	180 K€	-30 K€	-14,29%
Chapitre 021 virement à sect. Investissement	K€	K€	K€	#DIV/0!	1 024 K€	1 024 K€	#DIV/0!
Chapitre 022 Dépenses imprévues	K€	K€	K€	#DIV/0!	46 K€	46 K€	#DIV/0!
Pénalité SRU+PVA-FNGIR	15 K€	15 K€	K€	0,00%	862 K€	847 K€	5712,54%
TOTAL	7 818 K€	8 222 K€	405 K€	5,18%	10 807 K€	2 585 K€	31,44%

Chapitres	BP 2010	BP 2011	Evolution K€	Evolution %
Chapitre 011 Charges à caractère général	2 526 K€	2 558 K€	32 K€	1,25%
011- charges MPE		172 K€	172 K€	#DIV/0!
Chapitre 012 Charges de Personnel	4 441 K€	4 432 K€	-9 K€	-0,21%
012 - charges MPE		454 K€	454 K€	#DIV/0!
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	949 K€	869 K€	-81 K€	-8,49%
Chapitre 66 Charges financières	181 K€	208 K€	27 K€	15,13%
Chapitre 67 charges exceptionnelles	9 K€	3 K€	-6 K€	-62,81%
Chapitre 042 opé. D'ordres	210 K€	180 K€	-30 K€	-14,29%
Chapitre 021 virement à sect. Investissement	1 124 K€	1 024 K€	-100 K€	-8,91%
Chapitre 022 Dépenses imprévues	133 K€	46 K€	-87 K€	-65,24%
Pénalité SRU+PVA-FNGIR	15 K€	862 K€	847 K€	5646,67%
TOTAL	9 589 K€	10 807 K€	1 219 K€	12,71%

Les deux premiers chapitres concernés voient une évolution des crédits proposés par rapport au budget 2010, pour les raisons suivantes :

Chapitre 011 : les charges à caractère général

Ce chapitre fait l'objet d'une augmentation de 32 K€ ou 1,25 % par rapport aux dépenses estimées en 2011 et d'une augmentation de 64 K€ soit 2,54 % par rapport aux réalisations 2010.

L'ensemble des services ont cependant participé aux efforts nécessaires pour éviter une augmentation plus importante de ce poste. En effet le contexte économique nous a conduit à demander à chaque service de proposer des pistes de réduction de coûts qui se traduisent dans la proposition qui vous est faite.

Je rappelle que ce poste constitue l'essentiel des dépenses de fonctionnement des services : eau, électricité, téléphone, fournitures de toutes natures, entretien courant des bâtiments et de la voirie, honoraires, transports, assurances.....

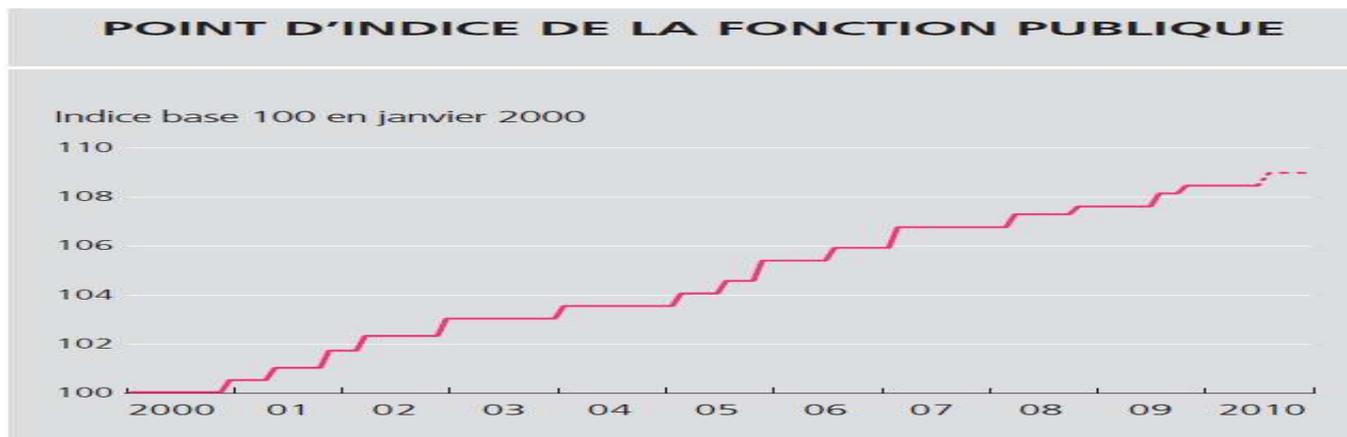
Chapitre 012 : charges de personnel

Les dépenses de personnel constituent le poste de dépenses le plus important des budgets des communes. Leur niveau croit avec la strate démographique. Plusieurs facteurs peuvent être ainsi à l'origine des écarts constatés lors des comparaisons entre communes de même strate : l'effet prix, soit l'influence du coût de la main d'œuvre, et l'effet volume, c'est-à-dire l'importance de l'effectif communal. Cet indicateur doit être relativisé par la taille de la commune et par les modes de gestion retenus. On constate un écart très important entre les petites communes, dont le ratio représente généralement un tiers de leurs dépenses de fonctionnement (ces communes disposent rarement de personnel à plein temps) et les plus grandes collectivités, qui très souvent ont un ratio supérieur à 45 %, voire à 50 % dans certains cas. A Villecresnes le ratio dépenses de personnel sur dépenses réelles de fonctionnement se situe autour de 52.60 % pour l'année 2010 sans tenir compte des divers remboursements (contrats aidés, indemnités journalières...).

Ce poste va connaître une hausse brute prévisionnelle de 283 K€. Cette hausse provient essentiellement du recrutement de l'équipe de petite enfance.

Le troisième chapitre, quant à lui, progresse pour la raison suivante :

POINT D'INDICE DE LA FONCTION PUBLIQUE



Les charges du personnel progresseront moins rapidement pour l'année 2011. Selon les déclarations du ministre du Budget et de la Fonction Publique lors de l'ouverture des discussions salariales fin juin 2009, le point d'indice de la fonction publique ne sera pas revalorisé sur le budget 2011.

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

Ce chapitre est en hausse de 28 K€ ou 3.01 % par rapport aux dépenses de 2010.

En effet, dans le cadre de la gestion de notre trésorerie il a été versé en 2010, le nécessaire à l'équilibre financier du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Chapitre 66 : charges financières

Les marchés ne prévoient pas de relèvements significatifs des taux en 2011. En zone euro, la Banque centrale européenne a décidé, début novembre de maintenir à un niveau inchangé son principal taux directeur à 1%. En dépit d'une très légère remontée, les taux courts du marché monétaire restent à un niveau historiquement bas. Les taux long sont orientés à la baisse depuis le milieu de l'année 2008.

8.3 L'évaluation des principales recettes d'investissement

PERSPECTIVES BUDGET INVESTISSEMENT 2011		
Libellé	Montant	RAR 2010
Virement de section fonctionnement	1 024 000,00 €	
FCTVA	451 000,00 €	570 000,00 €
TLE	100 000,00 €	0,00 €
DDGI	20 000,00 €	
Excédent de fonctionnement 2010	1 520 778,76 €	
Réserve Parlementaire	10 000,00 €	
DGE	40 000,00 €	
Subventions		1 382 703,75 €
Amendes de police	20 000,00 €	
Amortissements	180 000,00 €	210 000,00 €
Vente Rue Docteur Bertrand	230 000,00 €	
Vente Sentier des Maçons	110 000,00 €	
Vente rue Yerres	2 200 000,00 €	
Emprunt	472 231,34 €	100 000,00 €
	TOTAL	6 378 010,10 €
	TOTAL GENERAL 2011	8 640 713,85 €

Le montant prévisionnel des recettes à percevoir au titre du FCTVA est de 451 K€ et au titre de la TLE est de 100 K€.

Les écritures d'ordre réglementaires sont inscrites ; les plus significatives sont cette année les dotations aux amortissements (180 K€) et des cessions d'immobilisations (2 530 K€).

8.4 L'évaluation des principales dépenses d'investissement

PERSPECTIVES BUDGET INVESTISSEMENT 2011

Libellé	Montant	RAR 2010
Remboursement de la dette courante	542 000,00 €	
Remboursement du prêt relais	550 000,00 €	
Dépenses imprévues	200 000,00 €	
Solde d'exécution reporté	1 494 752,10 €	0,00 €
Travaux d'urgence	150 000,00 €	
Enfouissement rue de Reveillon	100 000,00 €	
Ecoles	200 000,00 €	
1ère tranche avenue du Château	400 000,00 €	
Fin travaux tennis	250 000,00 €	
Solde 2ème part tennis	550 000,00 €	
Surcharge foncière Rue Yerres	200 000,00 €	
Plan Ralentisseurs	110 000,00 €	
Achat terrain Dr Bertrand	20 000,00 €	
Investissements courants	1 880 000,00 €	1 897 961,75 €
Divers	96 000,00 €	

	TOTAL	6 742 752,10 €	1 897 961,75 €
TOTAL GENERAL 2011	8 640 713,85 €		

Comme les années passées, le budget d'investissement peut être divisé en deux grandes catégories de dépenses : **l'investissement courant**, et les dépenses liées à la réalisation du « **projet de ville** » de la commune.

S'agissant de notre **projet de ville**, la seule opération qui sera proposée en inscription au budget primitif 2011 sera :

- ✚ la 1^{ère} tranche avenue du Château.
- ✚ la fin des travaux du tennis ;
- ✚ Surcharge foncière rue de Yerres.

S'agissant de **l'investissement courant**, les opérations à envisager en 2011 représentent 4 156 K€.

9 Conclusion

9.1 Equilibre et autofinancement

Conformément à l'article L1612-4 du C.G.C.T. le budget de la commune sera présenté

en équilibre réel au niveau des deux sections, et le prélèvement sur les recettes de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, fournit dans le futur budget 2011 les ressources nécessaires pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunts à échoir au cours de l'exercice.

A ce stade de la préparation budgétaire et, compte tenu de l'effort budgétaire consenti pour porter les projets qui sont exposés pour 2010, l'autofinancement est estimé à 1 000 K€.

9.2 Désendettement et maîtrise de la pression fiscale

Outre la volonté de désendettement exposé précédemment, de l'examen du niveau et de la qualité des services offerts aux habitants, et de l'amélioration de la situation financière communale, je vous propose à nouveau, grâce notamment à la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement de ne pas procéder à l'augmentation des taux d'imposition pour l'année 2011.

Conformément à la Loi 92-125 du 6 février 1992, j'ouvre le débat d'orientation budgétaire (Art. L2312-1 du CGCT). Ce débat au sein de notre Conseil Municipal sur les grandes orientations du projet de budget 2011 ne présente aucun caractère décisionnel et, de ce fait, n'est pas sanctionné par un vote.